



Délibération n° 18

Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018

Direction des Finances

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Date de convocation :
20/12/2018

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 26/12/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Budget Port de Plaisance - Présentation en non-valeurs de certaines créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Budget Port de Plaisance - Présentation en non-valeurs de certaines créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°28 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe Port de Plaisance,

Considérant la présentation de la demande d'admission en non valeurs n°3224621111 jointe en annexe, déposée par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer pour un montant total de 234,49 €, réparti sur 4 titres de recettes émis entre 2009 et 2016,

sur le budget Port de Plaisance,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-Mer dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le demande d'admission en non valeurs présentée par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer

-

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.